

Le travail dominical dans les commerces parisiens

12 000 à 15 000 commerces, cafés, restaurants et lieux de spectacles sont ouverts chaque dimanche à Paris, en dehors des périodes de Noël ou de soldes, soit environ 20% du total des commerces et services parisiens ouverts la semaine. Ces ouvertures sont essentiellement le fait des petits magasins indépendants et de proximité, contrairement à Londres, Berlin, Madrid ou Milan où ce sont les grandes enseignes qui sont concernées.

12 000 à 15 000 commerces, cafés, restaurants et lieux de spectacles sont ouverts chaque dimanche, à Paris, en dehors des périodes de Noël ou de soldes. En dehors des 7 zones touristiques, où tous les types de commerces peuvent ouvrir, il s'agit essentiellement de commerces de proximité, alimentaires, fleuristes et pharmacies, cafés et restaurants, ainsi que 25 marchés découverts et 9 marchés couverts. Cela représente environ 20 % du total des commerces et services parisiens ouverts la semaine.

L'innovation principale de la loi du 10 août 2009 réside dans la possibilité, pour les communes, de créer des « périmètres d'usage de consommation exceptionnel » (PUCE), assez semblables aux zones touristiques mais entraînant un régime plus favorable pour les salariés y travaillant. Mis à part deux cas, « Plan de Campagne » près de Marseille et « Thiais-Village » au sud de Paris, peu de projets de création de « PUCE » sont à l'ordre du jour.

Les autres grandes métropoles européennes, Londres, Berlin, Madrid ou Milan, ne sont guère plus « ouvertes » qu'à Paris le dimanche. La différence réside plutôt dans le fait que ce sont plutôt les magasins d'enseignes et les grands magasins qui y sont ouverts, alors qu'à Paris, il s'agit principalement des petits magasins, souvent indépendants et de proximité.

Les caractéristiques du commerce parisien

Comme dans les autres métropoles mondiales, le commerce est très présent à Paris, par l'importance du linéaire des voies occupé par les magasins en rez-de-chaussée, au nombre de 62 000.

C'est dans les quartiers centraux (globalement les 9 premiers arrondissements) que l'intensité commerciale est la plus importante avec les grandes artères commerçantes, les quatre grands magasins historiques (Les Galeries Lafayette et le Printemps sur le boulevard Haussmann, le BHV, rue de Rivoli et le Bon Marché, rive gauche) et le Forum des Halles. C'est dans ce pôle d'attraction majeur pour toute l'agglomération, la France et même l'étranger, que l'on trouve les magasins les plus exclusifs : bijoutiers de la place Vendôme, haute couture le long de l'avenue Montaigne ou du Faubourg Saint-Honoré, antiquaires et marchands d'art au « Carré Rive-Gauche » ou dans le « Louvre des Antiquaires »... Ces magasins coexistent avec les commerces et services de proximité utiles à la population résidente, avec les marchés découverts qui se tiennent plusieurs fois par semaine, créant ainsi une très grande diversité qui fait la richesse et le caractère unique de tradition, de modernité et de chic parisien que recherchent les étrangers de passage et qui contribue à faire de Paris la première destination touristique au Monde.

Au delà de cette zone centrale, une quinzaine de pôles très commerçants structurent la ville. Ils se situent souvent autour des interfaces urbaines (Place de la Bastille et Faubourg Saint-Antoine, Place de la Nation, place d'Italie...), ou de façon linéaire et continue en s'appuyant sur des itinéraires commerciaux issus des anciennes grandes voies d'accès à Paris (avenue du Général Leclerc, avenue des Ternes...).

Les « rues marché », à dominante alimentaire, sont au nombre d'une soixantaine et représentent souvent les véritables centres de quartiers. De dimension plus ou moins importante, ces rues et leurs alentours, offrent les services les plus quotidiens aux habitants.

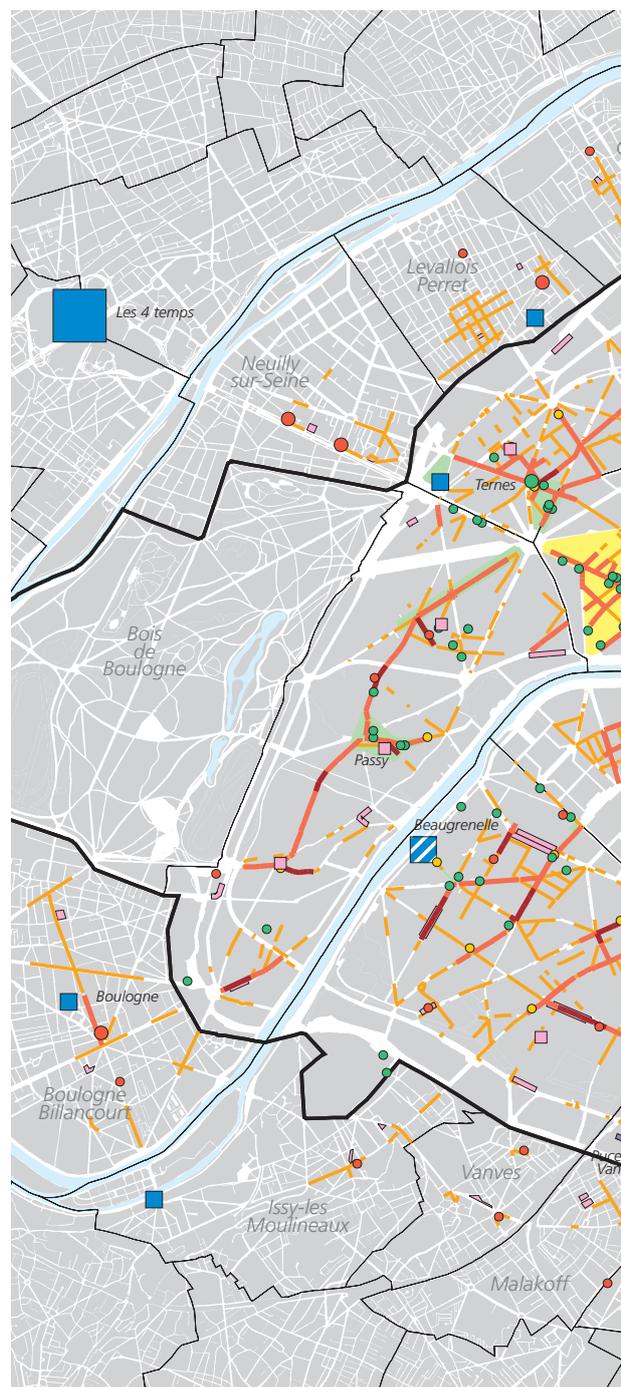
Outre la spécificité des commerces liés au « luxe » qui assoit la renommée mondiale de Paris, la ville possède une autre caractéristique qui est la place unique occupée par la culture. Le nombre de librairies et leur variété, les nombreuses galeries d'art fondent le rayonnement de la capitale française depuis plusieurs siècles. Enfin, Paris propose un choix très important en matière de spectacles, théâtres ou opéras et présente à un public particulièrement cinéophile un choix sans égal de films en provenance du monde entier.

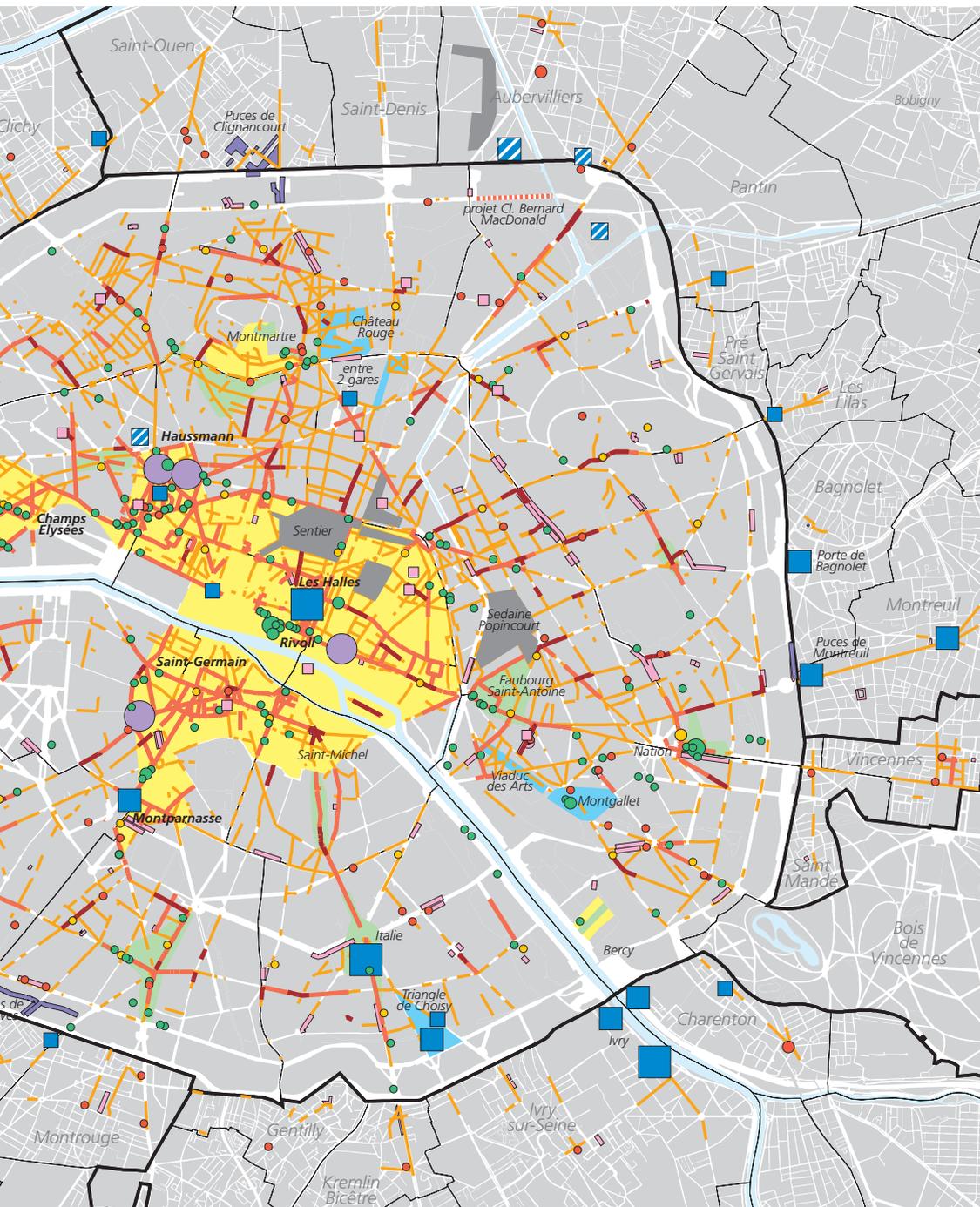
Les commerces ouverts le dimanche

Cette richesse et cette diversité ne se retrouvent pas forcément le dimanche, jour traditionnel de congé pour le monde du travail et pour les commerces. C'est donc en justifiant de raisons économiques et aussi pour permettre à la population résidente de s'approvisionner dans de bonnes conditions que le législateur a prévu que certains types de magasins pourraient ouvrir le dimanche par le biais de dérogations.

Les commerces ouverts le dimanche toute la journée

Ces dérogations concernent tout d'abord les boutiques situées dans 7 zones touristiques de Paris, créées par la municipalité parisienne entre 1994 et 2005. Ce sont : une partie de la rue de Rivoli, la place des Vosges et la rue des Francs-Bourgeois, la rue d'Arcole (près de la cathédrale Notre-Dame), les Champs-Élysées, le viaduc des Arts, la Butte Montmartre et un petit tronçon du boulevard Saint-Germain. Un peu plus de 700 boutiques sont concernées par ce dispositif. Il s'agit aussi de certains établissements, dont l'ouverture est rendue nécessaire par les contraintes de l'activité ou les besoins du public : les cinémas, les théâtres et les salles de spectacles (près de 300 établissements) ; 13 pharmacies ouvertes 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 aux principaux points de passage. N'étant pas concernées par ces dérogations, mais étant très souvent tenues par leur propriétaire, un millier de petites alimentations de quartier sont d'une manière générale, également ouvertes le dimanche. Enfin, un certain nombre de boutiques que l'on peut estimer à 200, ouvrent sans autorisation dans la zone de la rue des Francs-Bourgeois et à « Bercy-village ». C'est donc un total d'environ 2 000 commerces qui sont ouverts le dimanche toute la journée.





Polarités

- pôle d'attraction majeur
- pôle interquartier renforcé
- pôle spécialisé
- commerce de gros

Voies commerciales

- rue marché (PLU)
- voie très attractive
- grand linéaire en projet
- autre voie commerciale

Marchés

- marché découvert
- marché couvert

Marchés aux puces

-

Commerces de plus de 1 000 m²

- commerce alimentaire
- commerce non alimentaire
- commerce mixte (Monoprix)

Surface de vente

- plus de 15 000 m²
- de 10 000 à 15 000 m²
- de 5 000 à 10 000 m²
- de 1 000 à 5 000 m²
- grand magasin

Centres commerciaux

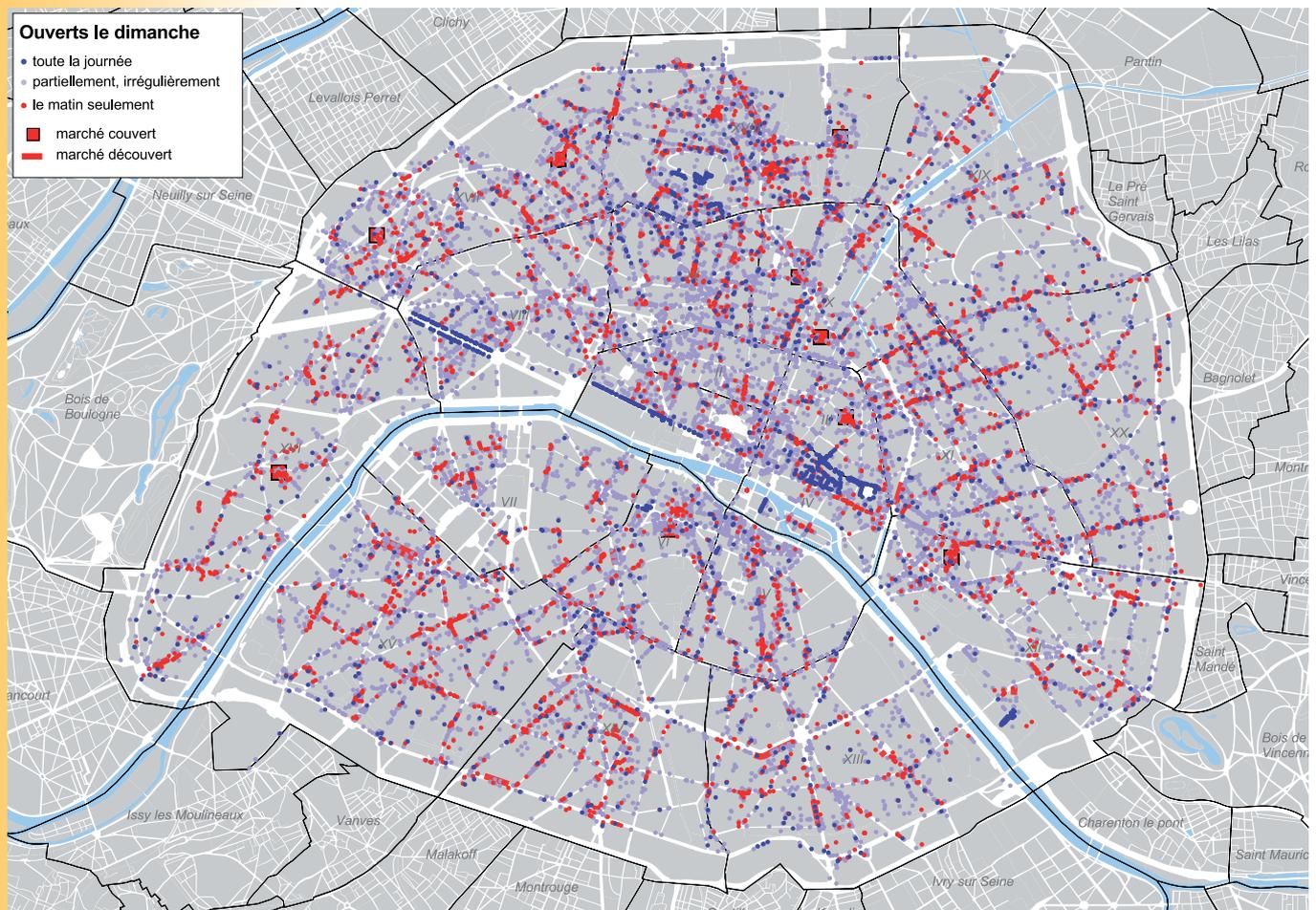
- centre commercial
- en projet

Surface de vente

- plus de 100 000 m²
- de 50 000 à 100 000 m²
- de 25 000 à 50 000 m²
- de 10 000 à 25 000 m²

Source: Ville de Paris - 2008

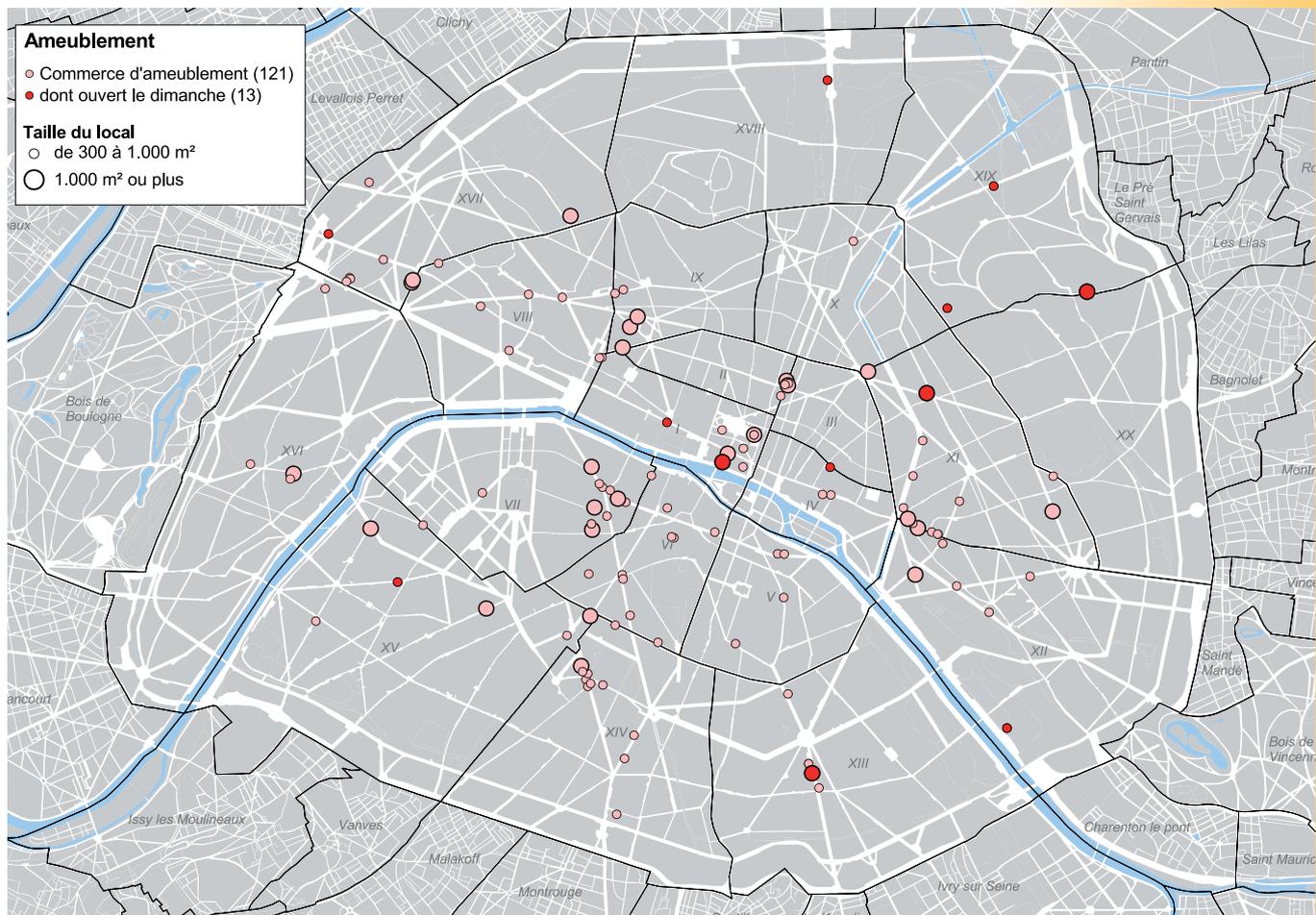
apur
urbanisme



Les commerces ouverts le dimanche de façon partielle ou irrégulière

Un certain nombre de commerces ou services parisiens peuvent ouvrir le dimanche de façon partielle ou irrégulière selon l'activité exercée. C'est le cas des stations services dont les trois-quarts sont habituellement ouverts le dimanche (100 à 120 stations). Une partie des 200 vidéoclubs ouvrent le dimanche, surtout l'après-midi et en soirée. Les tabacs également. On compte au moins une pharmacie de garde dans chaque quartier. 130 sur un millier sont ainsi ouvertes par roulement chaque dimanche. Le taux d'ouverture varie selon les arrondissements : il est de 6 % dans le 13^e, mais de 30 % dans les 3^e et 4^e arrondissements. Certaines jardineries sont ouvertes tous les dimanches comme « Truffaut », d'autres ouvrent les dimanches de printemps, au moment des plantations, comme « Vilmorin ». 10 % à 15 % des 750 magasins d'ameublement ou d'équipement du foyer sont ouverts le

dimanche, surtout dans le nord-est de Paris (mais pas au Faubourg Saint-Antoine). Les 85 % restants ouvrent quelquefois le dimanche lors de semaines de promotion propres à la profession. Plus de la moitié des 1 200 boulangeries ouvrent le dimanche matin, certaines restent ouvertes l'après-midi. Depuis quelques mois, les deux-tiers des 260 superettes et quelques supermarchés ouvrent dans tous les quartiers. On estime qu'environ la moitié des 13 000 cafés, brasseries et restaurants parisiens sont ouverts le dimanche. Ils sont plus nombreux à ouvrir dans les quartiers animés et beaucoup moins dans les quartiers d'affaires sauf sur les Champs-Élysées. Certains ouvrent aussi de manière ponctuelle en fonction d'événements exceptionnels ou de la tenue de foires ou salons. C'est donc 1 500 commerces et services et 6 000 cafés et restaurants qui restent ouverts le dimanche à Paris, en plus des 2 000 magasins indiqués précédemment.



Les commerces ouverts le dimanche matin

Ce sont tout d'abord les 25 marchés découverts et les 9 marchés couverts qui se tiennent le dimanche, entre 7 heures du matin et 14 heures 30 ou 15 heures. Cela représente 170 boucheries, 110 poissonneries, près de 500 primeurs et maraichers, 90 crémeries, une cinquantaine de boulangeries et autant de fleuristes, 150 traiteurs ou charcutiers, sans compter la centaine d'étals non alimentaires. Le dimanche est leur jour de plus forte fréquentation. Pour des raisons économiques, des dérogations existent aussi pour les établissements qui exercent la vente de denrées alimentaires au détail. Depuis la loi du 10 août 2009, ils peuvent employer des salariés le dimanche matin jusqu'à treize heures. Ce sont donc, environ 3 000 boucheries, poissonneries, primeurs, crémeries, charcuteries qui ouvrent également les dimanches matin, ce qui permet aux parisiens de faire facilement leurs courses

d'alimentation. Enfin, dans le but de préserver la fraîcheur des fleurs coupées, les 580 fleuristes de la capitale ont l'autorisation d'ouvrir le dimanche. La grande majorité ouvre le matin. Certains restent ouverts l'après-midi.

Au total, on peut donc estimer que 12 000 à 15 000 commerces, services, cafés et restaurants sont ouverts, un moment ou à un autre le dimanche à Paris, ce qui représente environ 20 % du nombre de commerces ouverts habituellement la semaine. Il apparaît ainsi que le niveau de service et de proximité que les parisiens sont en droit d'attendre le dimanche pour s'alimenter, se divertir et se cultiver atteint un niveau significatif dans tous les quartiers.

Les pratiques d'ouverture le dimanche à travers trois enquêtes locales

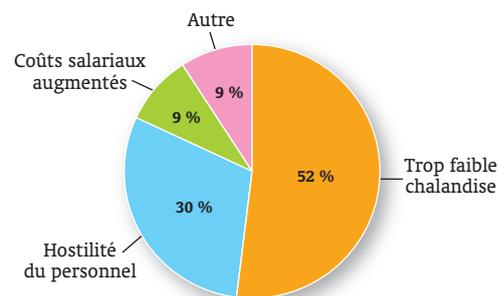
Des enquêtes ont été menées à la fin du mois de décembre 2009 et durant les 15 premiers jours de janvier 2010 auprès de commerces bénéficiant du droit d'ouverture dominicale. L'ameublement, a fait l'objet d'une enquête spécifique et les gérants des magasins d'ameublement ont été interrogés. De même, une zone touristique, celle du boulevard Saint-Germain a été étudiée. Enfin des données ont été recherchées sur la rue des Francs-Bourgeois et ses abords.

Enquête n° 1: le cas du commerce d'ameublement. Quelle utilisation du droit d'ouverture dominicale ?

Les 80 plus grands magasins d'ameublements de Paris en termes de surface de vente et 40 autres magasins moins importants, soit 121 au total, ont été interrogés. Les interviews ont été réalisées en face à face avec le gérant du magasin, et complétées pour certaines chaînes par téléphone auprès du siège social. Le résultat de l'enquête montre que sur ces 121 commerces d'ameublement, 13 seulement sont ouverts le dimanche. La raison invoquée par la majorité des gérants (56 %) est le manque de clients, c'est-à-dire la trop faible chalandise. D'autre part, pour 19 % des gérants, l'hostilité supposée du personnel à un tel changement est la première raison avancée ; dans 6 % des cas le gérant du magasin estime que son chiffre d'affaires ne va pas être augmenté mais seulement se répartir différemment ; 5 % considèrent que les coûts salariaux seront augmentés. Enfin les 16 % restants font état de diverses raisons : une question éthique est mise en avant par la chaîne de magasins « Nature et Découvertes » : 2 magasins sur les 6 que compte la capitale sont ouverts le dimanche. Ils se situent, il est vrai, dans des zones (Carrousel du Louvre et Bercy-Village) où la totalité des boutiques sont ouvertes. Pour d'autres commerçants, comme « Habitat » dans le Forum des Halles, l'ouverture le dimanche est souhaitée mais contrariée par la fermeture du centre commercial qui l'abrite.

Enquête n° 2: le cas de la zone touristique du boulevard Saint-Germain. Quelle utilisation du droit d'ouverture dominicale ?

Un constat assez comparable peut être fait pour les magasins situés sur le petit tronçon classé en



zone touristique du boulevard Saint-Germain entre la rue des Saints-Pères et la Place Saint-Germain-des-Prés. Sur les 34 magasins recensés, 10 seulement sont ouverts le dimanche, et il s'agit des cafés « Les Deux Magots » et du « Flore », de la « brasserie Lipp » et de « la Taverne Saint-Germain », de 2 librairies : « la Hune » et « l'Écume des Pages », d'un kiosque à journaux et de 3 autres commerces. 15 magasins de mode sur 16 sont fermés, dont « Emporio Armani » et « Sonia Rykiel », 9 autres magasins ou services sont également fermés. Ceux-ci arguent aussi, dans leur majorité (52 %), que les clients ne sont pas assez nombreux le dimanche, bien que les cafés cités précédemment soient particulièrement fréquentés le dimanche. 30 % des gérants estiment que le personnel serait hostile à cette ouverture dominicale et 9 % que les coûts salariaux seraient augmentés.

Enquête n° 3: l'ouverture dominicale rue des Francs-Bourgeois et ses conséquences. Quels effets sur la structure du commerce, sur les rues environnantes ?

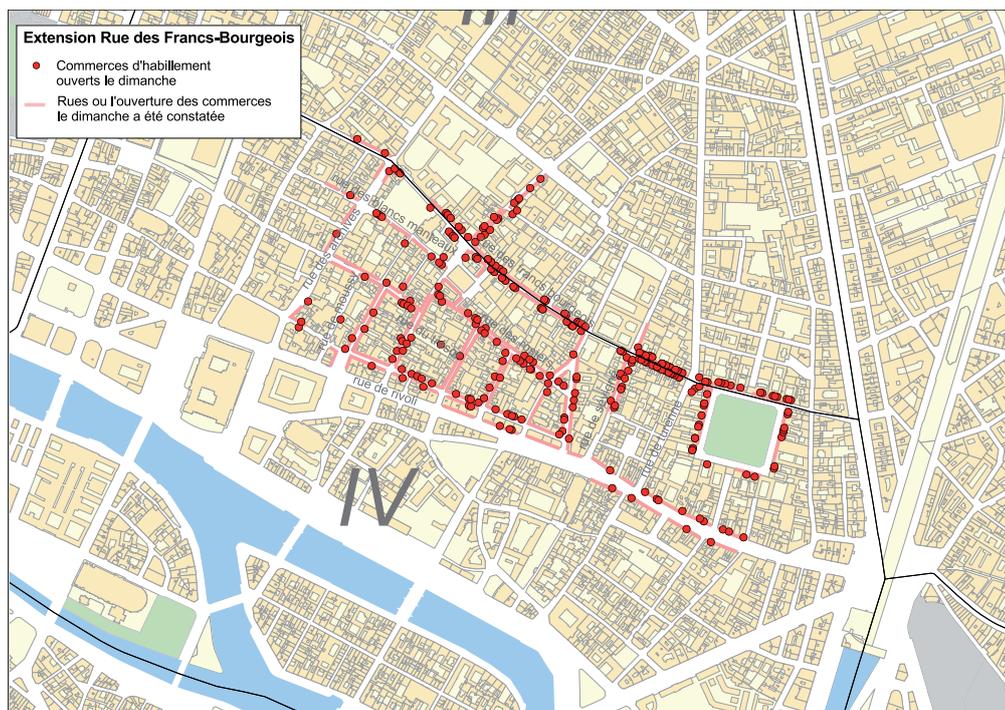
A partir du début des années 1980, des commerces de la rue des Francs-Bourgeois ont décidé d'ouvrir le dimanche, contrevenant à l'interdiction de faire travailler des salariés ce jour-là. Malgré les procès-verbaux d'infraction, la pratique de l'ouverture dominicale s'est étendue de proche en proche à la quasi-totalité des commerces. La Municipalité parisienne a choisi en 1994 d'entériner cet état de fait en créant une zone touristique. La structure commerciale de la rue qui était relativement mixte, avec des commerces alimentaires, des commerces non alimentaires et des services a évolué vers une spécialisation dans les commerces d'équipement de la personne et plus récemment dans les galeries d'art. Par ailleurs, depuis quelques années, un

effet de contagion est observé sur les autres rues du quartier, notamment au sud (rue des Rosiers, rue de Sévigné...). Dans tout ce secteur, les magasins mutent, se transforment souvent en boutiques de vêtements et ouvrent en toute illégalité le dimanche.

Le cas des « PUCE »

La loi du 10 août 2009 a créé une nouvelle dérogation dans le cadre des PUCE (périmètre d'usage de consommation exceptionnel) pour les unités urbaines de plus d'un million d'habitants. La durée de la dérogation est temporaire puisque accordée pour 5 ans à titre individuel ou collectif. La délimitation du PUCE se fait par le Préfet de Région en fonction de circonstances particulières locales et de critères objectifs : « les habitudes de consommation dominicale doivent être caractérisées par leur ancienneté, leur constance, leur ancrage dans les pratiques commerciales de l'espace considéré ainsi que l'importance de la clientèle concernée et l'éloignement de celle-ci de ce périmètre ». L'initiative de la demande de délimitation appartient au Conseil Municipal.

Un point a été fait début 2010 pour évaluer l'intérêt suscité par ces nouvelles possibilités parmi les communes françaises. Mis à part les 2 cas de « Plan de Campagne », près d'Aix-en-Provence et du centre commercial de « Thiais-Village » au sud de Paris où des PUCE ont été institués (un recours a été déposé contre l'ouverture du centre « Thiais-Village »), nos recherches n'ont pas permis de repérer d'autres créations de PUCE : La Mairie de Marseille, interrogée, n'a pas l'intention d'en créer, ni celle de Lyon ou de Toulouse. Quelques projets sont cependant signalés : à Lille, deux maires de la Communauté Urbaine envisagent de demander la création d'un PUCE (à Pérenchies et à Sailly-lez-Lannoy) ou en tous cas de porter à 10 le nombre de dimanches ouverts par an au lieu de 5 (à Roubaix). Pour l'agglomération parisienne, enfin, des demandes d'inscription ont été présentées pour les centres commerciaux de « Belle Epine » à Thiais et « Quai des Marques » à Franconville. L'inscription en PUCE de « Belle Epine » a d'ores et déjà été refusée par le Préfet au motif que le centre ne remplit pas les conditions pour ouvrir le dimanche (pas d'ancienneté d'ouverture dominicale).



Regards sur les villes européennes

Paris, ville mondiale, est en concurrence avec les autres grandes métropoles européennes. L'argument généralement avancé est que Paris pâtirait de ce jour de fermeture des magasins par rapport aux autres métropoles. Qu'en est-il ailleurs en Europe ?

À Londres

À Londres, l'ouverture dominicale des commerces est régie, depuis 1994, par le « Sunday Trading Act » qui distingue les magasins de petite surface (qui peuvent ouvrir le dimanche sans restriction d'horaires) et les magasins dont la surface est supérieure à 280 m². Ces derniers, ne peuvent ouvrir que 6 heures maximum entre 10h et 18h. Dans les faits, le petit commerce est pour l'essentiel fermé le dimanche. Les commerces ouverts sont les grandes enseignes des quartiers touristiques. Les magasins d'Oxford Street, par exemple, sont globalement ouverts. Les 2 grands magasins de cette artère, « Selfridges » et « Marks & Spencer », sont ouverts de 12h00 à 18h00. À Knightsbridge, autre quartier touristique, le grand magasin « Harrods » est ouvert le dimanche de 11h30 à 18h00.

À Berlin

À Berlin, les commerces ont l'autorisation d'ouvrir huit dimanches par an (contre dix auparavant) et seulement pendant la période de Noël. Dans le

centre-ville, la plupart des enseignes et la grande distribution ouvrent les 8 dimanches autorisés, mais la préférence est accordée aux nocturnes, en semaine (jusqu'à 20 % du chiffre d'affaires des détaillants). En périphérie, la grande majorité des commerces restent fermés. La libéralisation des horaires d'ouverture intervenue, en 2006, lors de la Coupe du Monde de football, n'a, semble-t-il, pas entraîné de hausse du chiffre d'affaires¹.

À Madrid

À Madrid, l'ouverture dominicale est autorisée 21 dimanches et/ou jours fériés par an mais dans les faits, la plupart des magasins sont fermés le dimanche, sauf le grand magasin « El Corte Inglés », ouvert le premier dimanche du mois et quelques enseignes d'alimentation ouvertes 7/7 et 24/24 comme « OpenCor » et « O'Clock ». Certains centres commerciaux n'ouvrent que certains dimanches et jours fériés définis par la Communauté Autonome (ABC Serrano), d'autres ouvrent plus régulièrement (Principe Pio).

À Milan

La loi autorise l'ouverture des commerces tous les dimanches et jours fériés du mois de décembre ainsi qu'à huit autres reprises pendant l'année, mais la plupart des commerces sont fermés à l'exception de quelques centres commerciaux.

Ouverture dominicale : que permet la Loi ?

En vertu de la liberté du commerce, qui est un principe constitutionnel, les commerçants indépendants ont le droit d'ouvrir leur magasin aux jours et horaires de leur choix, y compris le dimanche. Mais la règle du repos dominical s'impose au travail salarié. Des dérogations existent pour les commerces de détail alimentaire qui peuvent ouvrir le dimanche jusqu'à 13 heures. Elles concernent aussi, pour toute la journée du dimanche, d'autres établissements dont l'ouverture est rendue nécessaire pour les besoins

du public tels que restaurants et débits de boissons, pharmacies, tabacs, stations service, magasins de meubles, fleuristes et jardineries... Pour les autres commerces non alimentaires, l'ouverture dominicale peut être autorisée cinq dimanches par an. Enfin il existe deux types de périmètre spécifique dans lesquels les magasins bénéficient du droit d'ouvrir le dimanche : les « zones touristiques », et les « périmètres d'usage de consommation exceptionnelle » (PUCE), créés par la loi du 10 août 2009.

1. Journal du Textile, octobre 2007.